

## **Cours de paléographie N°30**

**Réalisé par M. du Pouget,**

**Archiviste, paléographe  
Directeur des Archives départementales de l'Indre**

**Photographies :  
Valérie Baud**

**Vente de la métairie de La Bourdaisie (Saint-Genou),  
par Etienne Rocher, marchand**

**à Buzançais, à René Chauvière,  
procureur de la justice de Saint-Genou (1687)**

Minute notariale peu abrégée, mais typique par son écriture bouclée. Noter les S finaux, plus ou moins développés et bouclés, parfois proches des E (4 présences ; 5 des tesmoins, 20 prés, 29 coheritiers...). Noter aussi les P arqués (12 procureur, 21 pastureaux).

Document conservé aux Archives départementales de l'Indre sous la cote : 2 E 22608



## Transcription :

Aujourd'huy vingtiesme de febvrier mil six cens  
[2] quatre vingt sept après midy, par devant nous, Jean Brunet,  
[3] nottayre en la cour royalle de Chastillon sur Indre  
[4] resydant en la ville de Palluau sousigné, et en presences  
[5] des tesmoins cy après denommés fut personnellement  
[6] estably et deubment soubmis Estienne Rocher, marchand  
[7] demeurant en la ville de Buzençois, *paroisse* de *Saint-Estienne*,  
[8] lequel a ceddé, delaissé et transporté, et par ces  
[9] presentes cedde, delaisse *et* transporte, promis et  
[10] promet garentir *et* faire valoir exempt de tous troubles  
[11] debats et empeschemensgenerallement quelconques  
[12] a Me René Chauviere, procureur en la justice de la  
[13] baronnie de *Saint Genoux* sur Indre demeurant en faux-  
[14] -bourgs dud. lieu, *paroisse* d'Estrée<sup>1</sup>, a ce present, stipulant  
[15] et acceptant, estably et deubment soubmis en lad. cour,  
[16] c'est assçavoir une mestayrie scize en lad. *paroisse*  
[17] d'Estrée *Saint-Genoux*, appelée vulguairement la  
[18] Bourdayrie<sup>2</sup>, concistante en mayson manable<sup>3</sup>, tets<sup>4</sup>  
[19] a bestes, vacheries, grange, ousche *et* cheneviere,  
[20] jardin, terres labourables *et* non labourables, prés,  
[21] pastureaux, bois, buissons et generallement tout  
[22] ce qui meut et depend de lad. mestayrie, sans en  
[23] rien excepter, reserver ny retenir et tout ainsy  
[24] que lad. mestayrie se poursuit et comporte et  
[25] qu'elle est escheue et advenue aud. *sieur* Rochay  
[26] ceddant a cause de la succession de deffunt *maitre*  
[27] René Charrault, vivant nottayre et greffier  
[28] aud. compté de Buzençois, son beau-pere, partage  
[29] faisant avec ses coheritiers a cause de deffunte  
[30] dame Jeanne Charrault, vivant sa femme, en lad.  
[31] succession dud. deffunt *sieur* Charrault leur pere et...

---

<sup>1</sup> « Estrée alias Saint-Genou », note le *Supplément au traité des Aydes...* (1643). Cf. C. POITOU, *Dictionnaire des paroisses et communes de France... Indre*, Paris, CNRS Editions, 1997. Le nom de Saint-Genou s'est imposé au XIXe siècle et L'Estrée n'est plus qu'un hameau au sud de l'ancien bourg abbatial de Saint-Genou.

<sup>2</sup> Le notaire a d'abord écrit *Bourdayzie*, corrigé en *Bourdayrie*. Le hameau s'est appelé La Bourdoirie, La Bourdoisie, aujourd'hui La Bourdaisie.

<sup>3</sup> *Manable* : habitable

<sup>4</sup> *tets* : toits